



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## Dialogue interparlementaire sur la reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes

*animé par l'Union interparlementaire et organisé conjointement avec ONU Femmes*

### Les parlements sensibles au genre et les réformes législatives intégrant la dimension de genre : en ligne, 21 avril 2021

#### Contexte et raison d'être

Les impacts des crises ne sont jamais neutres en matière de genre et la crise de la COVID-19 ne fait pas exception. Au-delà de la crise de santé publique, cette pandémie a engendré une véritable crise économique et sociale. Les inégalités endémiques ont une fois de plus été révélées et exacerbées. Selon un rapport publié récemment par ONU Femmes<sup>1</sup>, les femmes et les filles ressentent davantage les retombées économiques et sociales de la pandémie parce qu'elles sont plus vulnérables dans les secteurs économiques durement touchés. Par ailleurs, les mesures de confinement et les pressions économiques ont entraîné une recrudescence de la violence à l'égard des femmes et des filles – la pandémie de l'ombre.

Deux plans d'action sont toujours de mise : le Programme d'action de Beijing (adopté en 1995) – feuille de route mondiale pour l'égalité des sexes – et les cibles des objectifs de développement durable (adoptés en 2015). Aujourd'hui plus que jamais, il est primordial de mener à bien ces deux plans. Sans une action coordonnée visant à atténuer les inégalités entre les sexes générées par la COVID-19, les fragiles avancées réalisées dans ce domaine ces 25 dernières années seront réduites à néant.

Grâce à leur action concertée, les parlements sont particulièrement bien placés pour : contribuer à l'expression de la volonté politique nécessaire à l'adoption d'une législation sensible au genre, contrôler l'action des gouvernements et l'affectation des ressources, et mobiliser la société en faveur d'une reprise respectueuse de l'égalité des sexes.

#### Montrer la voie par des parlements sensibles au genre

Face à la pandémie de COVID-19, les parlements doivent trouver de nouveaux moyens d'agir pour s'acquitter du rôle déterminant qu'ils jouent pour parvenir plus rapidement à l'égalité des sexes.

En temps de crise, les parlements doivent pouvoir s'acquitter de leurs fonctions de législation, d'allocation de budgets et de contrôle dans le respect de l'égalité des sexes. Il est primordial que les parlements adaptent leurs activités aux nouvelles réalités de la COVID-19 et que leurs décisions et leurs actions soient sensibles au genre. La crise actuelle doit être pour les parlements l'occasion d'adopter des décisions, des procédures et des méthodes de travail accélérées pour rester ou devenir des institutions sensibles au genre.

Les parlementaires ont un rôle déterminant à jouer pour assurer une reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes dans des parlements sensibles au genre, en général, et grâce à une législation tenant compte des questions de genre, en particulier. En moyenne, les femmes n'ont

<sup>1</sup> ONU Femmes, *From insights to action: Gender equality in the wake of COVID-19* (Genève, 2020a) : [www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/09/gender-equality-in-the-wake-of-covid-19](http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/09/gender-equality-in-the-wake-of-covid-19).



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



pas plus de trois quarts des droits accordés par la loi aux hommes<sup>2</sup>. Plus de 2,5 milliards de femmes et de filles dans le monde sont pénalisées par des lois discriminatoires.

Pour faire avancer l'action parlementaire sur la voie des réformes législatives sensibles au genre, des appuis doivent être obtenus, les expériences partagées et les bonnes pratiques échangées. Un guide publié conjointement par ONU Femmes et l'UIP à l'usage des parlementaires sur les moyens de rendre la législation sensible au genre est en cours d'achèvement. Ce guide vise à aider les parlementaires du monde entier à réfléchir à la nécessité d'abroger les lois discriminatoires existantes, à recenser les approches pratiques permettant de garantir également aux hommes et aux femmes, dans toute leur diversité, des protections juridiques plus efficaces, et à trouver des points d'ancrage et des pratiques exemplaires pour faire avancer des réformes législatives importantes et opportunes à l'appui de l'égalité des sexes.

La note d'orientation de l'UIP à l'intention des parlements intitulée "Genre et COVID-19"<sup>3</sup> fournit également des recommandations aux parlements sur la façon de gérer la crise. Elle donne également des exemples provenant de certains parlements qui peuvent aider les autres à œuvrer en faveur de la participation et du rôle moteur des femmes dans les processus décisionnels parlementaires relatifs à la pandémie, de lois sur la COVID-19 tenant compte de l'égalité des sexes, du contrôle de l'action gouvernementale face à la pandémie dans une perspective de genre, et de l'intégration des questions sexospécifiques et de genre dans le mode de fonctionnement et le travail d'un parlement. Par ailleurs, le Guide élémentaire pour l'action parlementaire d'ONU Femmes sur les ripostes sexospécifiques à la COVID-19<sup>4</sup> met en évidence des moyens pratiques permettant aux parlementaires et à leur personnel de faire en sorte que les décisions prises face à la pandémie et en faveur de la reprise post-COVID-19 répondent aux besoins des femmes.

## Objectifs

Ce dialogue stratégique avait plusieurs objectifs :

- Approfondir les connaissances et parvenir à une entente commune parmi les parlementaires de différents pays, hommes et femmes, concernant l'impact de la COVID-19 sur l'avancement de l'égalité des sexes, et l'autonomisation des femmes et les filles dans le monde.
- Recenser les mesures parlementaires législatives, de contrôle et budgétaires s'inscrivant dans des politiques et des stratégies de reprise tenant compte de la dimension de genre.
- Inventorier les meilleurs moyens de mener à bien des réformes législatives sensibles au genre au sein des parlements, notamment en utilisant le nouveau guide à l'usage des parlementaires sur les réformes législatives sensibles au genre.
- Favoriser les échanges entre pairs sur les expériences, les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les conseils, en vue de définir des stratégies d'action parlementaire communes.
- Inciter les parlementaires à œuvrer en faveur d'une reprise plus respectueuse de l'égalité des sexes, en tenant dûment compte des différents contextes et besoins spécifiques nationaux.
- Appuyer la mise en œuvre d'engagements internationaux tels que la Déclaration de Beijing, les objectifs de développement durable, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), notamment la convention (n° 190) adoptée récemment sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde, dont la violence fondée sur le genre, complétée par la recommandation n° 206 sur la violence et le harcèlement.

<sup>2</sup> Banque mondiale (2019) : [openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/31327/WBL2019.pdf](https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/31327/WBL2019.pdf).

<sup>3</sup> Disponible ici : [www.ipu.org/fr/genre-et-covid-19-note-dorientation-pour-les-parlements](https://www.ipu.org/fr/genre-et-covid-19-note-dorientation-pour-les-parlements).

<sup>4</sup> ONU Femmes (2020) : [www.unlesfemmes.org/fr/digital-library/publications/2020/06/a-primer-for-parliamentary-action-gender-sensitive-responses-to-covid-19ion-sensibles-au-genre-responses-to-covid-19](https://www.unlesfemmes.org/fr/digital-library/publications/2020/06/a-primer-for-parliamentary-action-gender-sensitive-responses-to-covid-19ion-sensibles-au-genre-responses-to-covid-19).



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



- Contribuer, par l'entremise du Bureau et du Forum des femmes parlementaires et d'autres organes de l'UIP, à intégrer l'égalité des sexes dans les délibérations et les décisions de la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP (24–27 mai 2021), qui devait être centrée sur les retombées de la pandémie.
- Apporter une perspective parlementaire aux stratégies et aux initiatives en cours à l'échelle mondiale, telles que le Forum Génération Égalité, et *Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030*, une stratégie multipartite d'ONU Femmes.

Ont contribué à la session sur les parlements sensibles au genre et les réformes législatives tenant compte des questions de genre : **Mme Zeina Hilal**, Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes et du Programme sur la participation des jeunes au Secrétariat de l'UIP ; **Mme Fiona O'Loughlin**, Sénatrice irlandaise ; **Mme Mereseini Vuniwaqa**, membre du Parlement des Fidji (par vidéo préenregistrée) ; **Mme Beatrice Duncan**, Conseillère pour les politiques, Équipe Constitution et Accès à la justice, ONU Femmes ; **Mme Nahla Haidar El Addal**, membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) ; **Mme Esther Anyakun**, membre du Parlement de l'Ouganda et membre du Comité exécutif de l'UIP.

Il y avait **191 participants**, dont **61 parlementaires – 11 d'entre eux étaient des hommes**. La modératrice de la réunion était **Mme Sandra Pepera**, Directrice du genre, des femmes et de la démocratie au *National Democratic Institute*.

## Notes de réunion

### Observations préliminaires

**Mme Salma Atallahjan** (Sénatrice au Canada, membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a ouvert la réunion en soulignant que les impacts des crises ne sont jamais neutres en matière de genre, et que les inégalités existantes entre femmes et hommes n'ont fait qu'empirer. Avant la COVID-19, la femme moyenne n'avait pas plus des trois quarts des droits accordés par la loi aux hommes. Plus de 2,5 milliards de femmes et de filles dans le monde sont pénalisées par des lois discriminatoires.

Même au sein des parlements, les inégalités existantes sont devenues apparentes :

- ⇒ La pandémie a changé le mode de fonctionnement des parlements. Le dérèglement des processus politiques officiels risque d'entraîner un retour aux pratiques d'exclusion antérieures.
- ⇒ Les processus parlementaires se déroulant essentiellement en ligne nécessiteront sans doute pour les femmes parlementaires une adaptation technologique accélérée, particulièrement dans les pays aux ressources restreintes.
- ⇒ Des rapports provenant des quatre coins du globe montrent que les femmes politiciennes sont particulièrement ciblées par le harcèlement en ligne pendant la pandémie.
- ⇒ Le travail à domicile a sans doute changé la répartition des rôles masculins et féminins, contribuant dans certains cas à aggraver les déséquilibres hommes-femmes et dans d'autres à rendre la répartition des rôles plus équitable.
- ⇒ Du fait de la pandémie, les priorités à l'ordre du jour parlementaire ont changé et l'égalité des sexes retient moins d'attention.

Les parlementaires sont particulièrement bien placés pour contribuer à une reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes, en commençant par rendre leurs institutions plus sensibles aux questions sexospécifiques. Les parlements doivent montrer l'exemple et être des modèles d'organisations sensibles au genre. Les lois discriminatoires doivent être abrogées, et des garanties



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



juridiques plus efficaces relatives à l'égalité doivent être mises en place pour permettre aux hommes et aux femmes de réaliser leur plein potentiel.

La pandémie est l'occasion de repenser les processus et les priorités au sein des parlements. Il faut saisir la chance qui nous est donnée de mettre en œuvre des réformes législatives qui intègrent la dimension de genre et de rendre nos institutions plus sensibles au genre. En fait, une stratégie de lutte contre la COVID-19 qui ne tient pas compte de l'égalité des sexes n'est pas tenable.

## Parlements sensibles au genre : analyse de la situation, défis à relever et opportunités à saisir

### Aperçu

La première partie de la réunion a été consacrée à une analyse de la situation actuelle des parlements sensibles au genre. Mme Zeina Hilal (Secrétariat de l'UIP) a défini un parlement sensible au genre et a décrit les retombées de la pandémie de COVID-19 sur les processus parlementaires dans une perspective de genre. Des parlementaires d'Irlande et des Fidji ont décrit comment ils ont plaidé en faveur d'actions parlementaires et de réformes législatives sensibles au genre en situation de pandémie. Les intervenants ont recensé les principaux défis et opportunités rencontrés.

**Mme Zeina Hilal** (Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes et du Programme de participation des jeunes, Secrétariat de l'UIP) a expliqué qu'un parlement sensible au genre admet en postulat le principe de l'égalité des sexes, selon lequel les hommes et les femmes ont le même droit de participation, sans discrimination. Un parlement sensible au genre se soucie des besoins et des intérêts des hommes et des femmes dans ses structures, ses activités, ses méthodes et son travail. Les recherches montrent que les femmes au parlement s'emploient à faire progresser l'égalité entre les sexes, mais cet objectif doit être la responsabilité de l'institution dans son ensemble.

Un parlement sensible au genre :

- ✓ favorise et réalise l'égalité entre hommes et femmes, y compris aux postes de direction,
- ✓ fait progresser l'égalité des sexes dans ses règles de procédure internes comme dans les politiques et le cadre juridique de son pays,
- ✓ intègre la question de l'égalité des sexes dans tous ses travaux grâce à des mécanismes et des capacités internes,
- ✓ instaure une culture interne respectueuse et inclusive et répond aux besoins des parlementaires pour ce qui est d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales,
- ✓ reconnaît et utilise les contributions des hommes parlementaires qui agissent et plaident en faveur de l'égalité des sexes,
- ✓ encourage les parties politiques à jouer un rôle proactif en favorisant l'égalité des sexes,
- ✓ donne au personnel parlementaire les capacités et les ressources nécessaires à la promotion de l'égalité des sexes et assure la parité hommes-femmes dans sa composition.

Cependant, la pandémie a contribué à modifier le mode de fonctionnement des parlements. La crise actuelle de la COVID-19 pose des défis de taille. Mais elle offre également l'occasion d'examiner et de corriger les inégalités et les déséquilibres existants, et de bâtir des sociétés équitables et plus résilientes à long terme. Les parlements pourraient saisir l'opportunité qui leur est donnée de rendre leurs institutions sensibles au genre dans le contexte de la pandémie en prenant, par exemple, les mesures suivantes :

- intégrer la dimension de genre dans les procédures et la prise de décisions parlementaires,



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



- veiller à ce que les commissions parlementaires spéciales aient un mandat en matière d'égalité des sexes,
- assurer une représentation respectueuse de l'égalité des sexes dans les groupes de travail constitués en réponse à la pandémie,
- contrôler dans une perspective de genre la budgétisation et les mesures adoptées par les gouvernements face à la pandémie,
- promulguer des lois tenant compte des questions de genre,
- communiquer et sensibiliser au sujet des effets de la COVID-19 sur les questions de genre,
- veiller à ce que les nouveaux modes de fonctionnement des parlements soient sensibles au genre,
- exiger des données ventilées par sexe.

Elle a fait part des bonnes pratiques en usage dans les Parlements de l'Australie, du Chili, de la Colombie, de la Géorgie, du Mexique, de l'Ouganda et de la Tanzanie – pour nommer quelques-uns des parlements qui ont donné la priorité à la dimension de genre pendant la pandémie de COVID-19.

**Mme Fiona O'Loughlin** (Sénatrice irlandaise) a parlé de son expérience de l'instauration d'un parlement sensible au genre en Irlande pendant la pandémie. Moins de 25 per cent des parlementaires étant des femmes, il reste encore des obstacles à la participation des femmes en politique et à leur élection.

Une étude réalisée en Irlande fait état des obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans l'exercice d'un mandat parlementaire :

- X Le congé de maternité existe, mais seulement pour les députés et non pour les ministres.
- X La Constitution n'autorise pas actuellement les séances en ligne, mais les parlementaires tentent d'introduire le vote à distance, en particulier dans l'intérêt des femmes en congé de maternité.
- X Toutes les commissions sur la COVID-19 sont présidées par des hommes. Dans l'ensemble, seulement cinq commissions parlementaires sur 25 sont présidées par une femme. Il n'existe actuellement aucun mécanisme au Parlement permettant de s'assurer que les femmes puissent prendre la direction d'une commission.
- X D'autres problèmes empêchent les femmes de se présenter aux élections : un manque de confiance, un accès limité au financement, une culture parlementaire et des conventions de sélection peu propices.

Le Parlement irlandais a agi pour surmonter ces obstacles :

- ✓ en créant, à l'initiative du Président de la Chambre, un forum favorable à la famille (*Family Friendly Forum*) chargé de recenser les divers moyens de rendre le Parlement plus favorable à la famille, notamment en révisant les heures de bureau et en améliorant les installations. Des parlementaires siègeront au forum, mais différentes organisations sont également encouragées à y participer,
- ✓ en s'employant à intégrer des mécanismes pour la prise en compte de la dimension de genre dans le financement des partis qui incitent à l'action en faveur de l'égalité des sexes.

**Mme Mereseini Vuniwaqa** (membre du Parlement des Fidji) a indiqué, dans une vidéo préenregistrée, qu'en 2019, le gouvernement de son pays a lancé un programme visant à recenser les problèmes existants pour les femmes et les filles, et à décider de l'action à mener à long terme. Ce programme a abouti, au début de 2020, à la conception de deux initiatives clés :

1. Une évaluation nationale des questions de genre aux Fidji vise à présenter une vue d'ensemble de toutes les questions sexospécifiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie, de la violence à l'égard des femmes et des filles, de l'environnement et de la présence des femmes aux fonctions de direction et de prise de décisions. Cette évaluation aide à rassembler des données probantes sur les progrès accomplis et sur les lacunes du plan d'action pour l'égalité des sexes.



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



2. Le renforcement des capacités institutionnelles pour faire progresser l'égalité des sexes, vise à instaurer l'environnement propice et à acquérir les connaissances sectorielles nécessaires à l'intégration des besoins des femmes et des filles dans tous les budgets, textes de loi et stratégies.

Lorsque la COVID-19 a frappé, le Gouvernement a reconnu que la pandémie pouvait offrir des possibilités en vue de la mise en œuvre de ses nouvelles initiatives stratégiques. La pandémie est l'occasion de donner la priorité aux statistiques ventilées par sexe dans l'élaboration de politiques législatives. Il souligne la nécessité de renforcer les capacités, les connaissances et les compétences sur l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation sexospécifique pour concrétiser les résultats attendus en matière d'égalité des sexes. Le pays est aujourd'hui mieux placé que jamais pour parvenir à l'égalité des sexes pour les femmes et les filles.

## Débat en présence d'une modératrice

### Aperçu

Après la fin de la première partie, la parole a été donnée aux participants. Des parlementaires du monde entier ont formulé des commentaires sur le sujet, et ont recensé les priorités et les stratégies d'action parlementaire à l'échelle nationale et mondiale. Ils ont également réfléchi aux questions suivantes : Les mesures sanitaires prises dans votre parlement ont-elles fait progresser la sensibilité au genre ? Si un groupe de travail relatif à la pandémie de COVID-19 est en place, la parité hommes-femmes est-elle respectée ? De nouveaux mécanismes parlementaires d'intégration de la dimension de genre ont-ils été mis en place ? Dans l'affirmative, quel en est l'impact ? La COVID-19 a-t-elle eu une incidence sur la capacité de votre parlement de maintenir la question de l'égalité des sexes parmi ses priorités ?

Un participant du **Bangladesh** a décrit trois problèmes illustrant les retombées de la pandémie sur la participation des femmes au processus parlementaire :

- X **L'égalité des sexes au Parlement** – la représentation des femmes a chuté de façon spectaculaire et les hommes exercent presque toutes les fonctions de direction dans la riposte à la COVID-19.
- X **La technologie** – les femmes parlementaires ont moins de savoir-faire dans le domaine technologique, et sont donc moins susceptibles de diriger les initiatives de lutte contre la pandémie.
- X **Les données ventilées par sexe** – en l'absence de telles données, les lois ne sont pas fondées sur les faits réels.

Une parlementaire des **Philippines** a indiqué que, outre les lois visant à entériner les droits des femmes et à interdire la discrimination, il importe également d'incorporer la protection des femmes et des mères dans les programmes de relance économique. Ces programmes élaborés en réponse à la COVID-19 prévoient des budgets alloués à l'emploi temporaire, ainsi que les cas où les femmes doivent être indemnisées équitablement en tant que chef de famille.

Un participant de Syrie a souligné la nécessité de connaître les dispositions incorporées aux programmes de relance et leurs effets sur la situation des femmes. Beaucoup de femmes syriennes vivent dans des camps et élèvent seules leur famille, leur mari ayant été tué à la guerre. Le conflit et la pandémie de COVID-19 ont rendu la vie plus difficile pour les femmes, qui doivent donc être protégées par des lois et des programmes de relance.



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



En **Thaïlande**, de nombreuses entreprises ont fermé leurs portes et bien des gens ont été licenciés à cause de la pandémie. Les femmes, qui constituent la majorité des effectifs en usine, ont été particulièrement pénalisées. Le Gouvernement thaïlandais a lancé un programme d'aide financière auquel les hommes comme les femmes ont accès. Les femmes parlementaires et le groupe parlementaire des femmes surveillent de près l'évolution de la troisième vague de COVID-19, qui se répand rapidement et qui affecte les personnels de santé, qui sont surtout des femmes également.

À **Bahreïn**, beaucoup de progrès ont été accomplis ces dernières années pour les femmes au parlement. Le Parlement compte une Présidente et les 24 commissions parlementaires respectent la parité hommes-femmes. Cependant, les femmes parlementaires ont d'autres attentes, en particulier concernant l'adaptation aux changements pendant la pandémie :

- ✓ une commission sur l'égalité des sexes a été créée à la chambre haute,
- ✓ des changements technologiques sont apportés pour permettre l'organisation en ligne de débats en plénière et de réunions de commission,
- ✓ Le Parlement progresse sur la voie de la dématérialisation pour s'adapter à un mode de fonctionnement en ligne.

À **Chypre**, les parlementaires et le personnel parlementaire ont agi dès le début de la pandémie de COVID-19 :

- ✓ les commissions parlementaires se sont réunies en ligne et le Parlement voit là une excellente occasion d'introduire de nouveaux modes de travail plus souples,
- ✓ en dépit d'une situation hors norme, le Parlement de Chypre a pu adopter des mesures législatives criminalisant le sexisme et le viol.

## Bonnes pratiques et la voie à suivre pour introduire des réformes législatives sensibles au genre

### Aperçu

Dans la seconde partie, les intervenants ont recensé les pratiques prometteuses que les parlements pourraient appliquer pour promouvoir des réformes législatives sensibles au genre. Des représentantes du Comité CEDEF et d'ONU Femmes ont débattu des progrès et des échecs enregistrés pendant la pandémie relativement à l'intégration d'une perspective de genre dans la législation. Des droits ont été restreints dans certains cas alors que, dans d'autres, la législation sensible au genre a gagné du terrain. En Ouganda, la législation sensible au genre a progressé pendant la pandémie de COVID-19, et la parité hommes-femmes a continué d'être respectée. Malgré certains cas illustrant les gains réalisés et les bonnes pratiques adoptées, tous les intervenants ont souligné qu'il y avait encore beaucoup de chemin à faire pour arriver aux résultats souhaités en

**Mme Nahla Haidar El Addal** (membre du Comité CEDEF) a décrit la position du Comité dans une perspective mondiale. L'une des graves retombées de la pandémie est la régression des droits. Le retour à des mesures discriminatoires s'est amorcé avant la COVID-19, mais la pandémie a légitimé un tel retour. La régression des droits concerne non seulement la parité entre les femmes et les hommes, mais également entre les pauvres et les riches. Les effets de l'intersectionnalité n'ont jamais été aussi apparents. Même dans les pays plus développés, le fait est que les mesures de reprise post-COVID-19 ne sont pas respectueuses de l'égalité des sexes.

S'agissant des cadres juridiques, les femmes doivent être associées à l'élaboration de réformes législatives. Le Comité CEDEF a recommandé que la COVID-19 soit considérée comme une catastrophe causée par l'être humain et que l'intégration de la dimension de genre constitue un



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



moyen d'y faire face. Dans le cadre préconisé par le CEDEF, le rôle des parlementaires n'est pas seulement d'adopter des lois, mais également d'en surveiller l'application.

**Mme Beatrice Duncan** (Conseillère pour les politiques, Équipe Constitution et Accès à la justice à la justice, ONU Femmes) a souligné que tous les aspects de notre existence sont régis par des lois, ce qui confirme l'importance du rôle des parlementaires. De son point de vue, on a effectivement progressé sur la voie de la législation sensible au genre pendant la pandémie. L'adoption de la loi historique sur les successions en Ouganda en est un exemple.

Toutefois, le travail n'est pas fini et des progrès restent à accomplir dans plusieurs autres domaines. Dans certains pays, les femmes n'ont toujours pas le droit d'hériter, de transmettre leur nationalité ou de travailler dans plusieurs secteurs. Il reste donc encore beaucoup à faire dans ces pays, alors même que les droits des femmes sont reconnus par la loi partout ailleurs dans le monde. Elle exhorte les parlementaires à suivre l'exemple du Comité CEDEF. En évoquant le guide parlementaire qui sera publié conjointement par l'UIP et ONU Femmes concernant législation sensible au genre, elle a souligné le rôle que jouent l'UIP et l'ONU pour aider les parlements à faire progresser les droits des femmes au niveau national.

**Mme Esther Anyakun** (Membre du Parlement de l'Ouganda ; membre du Comité exécutif de l'UIP) a expliqué que le parlement de son pays a adopté plusieurs lois et politiques concernant les droits des femmes, mais a noté que certaines questions relatives à l'égalité des sexes n'étaient pas encore résolues. Comme la loi sur les successions adoptée en Ouganda fait obstacle aux droits des filles à la succession, des amendements s'imposent. L'adoption du projet de loi modifiant la loi sur les successions, ainsi que des lois relatives à l'emploi et au mariage, se font attendre depuis longtemps. Des réformes législatives s'imposent pour que la législation demeure sensible au genre. Le Parlement attend toujours de voir les effets de ces réformes récentes sur le terrain.

Elle a indiqué qu'elle était membre du groupe de travail national de riposte à la pandémie, aux côtés de quatre femmes ministres. Ce groupe de travail a constaté que, les femmes en Ouganda étant souvent le soutien de leur famille, la pandémie a restreint de façon disproportionnée leur accès (et par le fait même l'accès de leur famille) au revenu généré par de petites entreprises. Les zones urbaines sont plus durement touchées en l'occurrence.

## Débat en présence d'une modératrice

### Aperçu

Après la fin de la seconde partie, la parole a été donnée aux participants. Un débat en présence d'une modératrice a eu lieu au sujet des bonnes pratiques concernant les mesures sensibles au genre prises dans différents pays. Les parlementaires ont réfléchi aux questions suivantes : Votre parlement a-t-il intégré une perspective de genre à la législation dans le contexte des efforts de lutte contre la COVID-19 et de reprise post-COVID-19 ? Une réforme législative tenant compte de la dimension de genre a-t-elle été engagée dans votre pays dans le contexte de la COVID-19 ? Votre parlement a-t-il récemment renforcé sa capacité à superviser la mise en œuvre de la législation existante en matière d'égalité des sexes ? Votre parlement a-t-il participé à l'établissement de rapports nationaux et au suivi préconisés par la CEDEF dans le contexte de la COVID-19 ?





Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



**L'Azerbaïdjan** est engagé dans une transition vers un parlement sensible au genre et s'emploie à transformer une institution à prédominance masculine. En 2006, le Parlement a adopté une loi relative à l'égalité des sexes, qui est devenue la base juridique des réformes législatives sensibles au genre. Dernièrement, le Parlement a nommé sa première présidente et a également utilisé des partenariats avec la société civile pour accroître la représentation au parlement des femmes et des jeunes.

Un participant du **Royaume-Uni** a indiqué que la représentation des minorités dans les parlements pourrait être compromise du fait de l'adoption de nouvelles technologies résultant de la pandémie. En effet, les espaces virtuels limitent les possibilités d'examen ainsi que le rôle des simples députés. Les attaques anti-lesbiennes effectuées en ligne contre des parlementaires sont également en hausse. Les parlementaires devraient donc utiliser la technologie avec beaucoup de circonspection, car elle peut donner lieu à des pratiques d'exclusion et de discrimination.

Un représentant de la **République démocratique du Congo** a décrit les retombées de la pandémie de COVID-19 sur les processus parlementaires et a évoqué le risque d'exclusion associé aux espaces virtuels. Les séances au Sénat se déroulent habituellement en présence de 108 parlementaires, mais dans le contexte de la pandémie, seuls 55 sénateurs, Présidents compris, sont admis aux séances. De ce fait, la participation des femmes a diminué de 10 pour cent. Cependant, des mécanismes intégrant la dimension de genre ont été introduits au parlement :

- ✓ au moins deux femmes doivent être présentes dans les commissions ou activités spéciales COVID-19,
- ✓ les commissions spéciales doivent se conformer à des protocoles intégrant la dimension de genre pour la gestion de crise,
- ✓ les sept commissions spéciales du Bureau sont composées à 75 pour cent de femmes.

Un représentant du **Monténégro** a souligné le rôle important joué par les groupes parlementaires de femmes pour ce qui est de remédier aux structures politiques difficiles et favorisant l'exclusion. Celui du Monténégro regroupe des femmes de tous les partis, ce qui lui donne plus de poids pour l'adoption d'une législation sensible au genre.

Au **Bénin**, des réformes législatives sensibles au genre ont été adoptées, dont voici des exemples :

- ✓ une politique nationale de promotion de l'égalité des sexes dans le cadre d'un plan d'action national,
- ✓ une loi sur l'action positive en faveur des femmes adoptée en 2019,
- ✓ une loi visant à favoriser l'éducation inclusive et l'inclusion financière des femmes dans des secteurs spécifiques,
- ✓ une politique de lutte contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des enfants.

Toutefois, comme elles ne sont que six sur 83, les femmes parlementaires ont des moyens limités pour faire avancer les questions d'égalité des sexes.

En **Afrique du Sud**, la mise en œuvre des lois, le suivi et la reddition de comptes concernant leur application requiert une attention particulière. On n'accorde pas toujours assez de temps à la coordination et à la mobilisation nécessaires au processus législatif. D'où les lacunes constatées dans la mise en œuvre une fois que la loi a été adoptée. Ce fut le cas de certains projets de loi d'initiative parlementaire.



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



Les participantes des **Philippines** ont communiqué des informations concernant trois projets de loi :

- ⇒ Les sénatrices de tous les partis ont collaboré en vue de l'adoption d'un projet de loi introduisant des protocoles COVID-19 sensibles au genre qui garantissent un droit de parole aux femmes dans le contexte de la reprise post-COVID-19. Le projet de loi a été rédigé en collaboration avec ONU Femmes, et une approche intersectionnelle a été utilisée pour comprendre le chevauchement des conditions vulnérables des groupes minoritaires. Il donne la priorité à la lutte contre la violence fondée sur le genre, définit les services de soins de santé sexuelle et procréative comme étant essentiels et, à ce titre, accessibles en situation de confinement, et prévoit l'adoption d'une approche équitable et sexospécifique en matière de vaccination.
- ⇒ Le projet de loi sur le divorce – les Philippines est l'un des rares pays où le divorce est toujours interdit. Cela a des effets nuisibles pendant la pandémie, particulièrement compte tenu de l'augmentation des cas de violence conjugale.
- ⇒ Le projet de loi sur l'orientation sexuelle et l'expression de l'identité de genre – la protection et la représentation des femmes et des femmes trans doivent être garanties par la loi. Les femmes ont des besoins différents, particulièrement en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi. Des ordonnances locales existent, mais il faut désormais une directive nationale.

Au **Nicaragua**, des approches sensibles au genre ont été adoptées avant la pandémie. Il est établi que les pays peuvent faire face au COVID-19 avec des ressources limitées, tant que des politiques rigoureuses sont en vigueur :

- ⇒ l'organisation politique est telle que les femmes peuvent prendre une part active à la prise de décisions,
- ⇒ les budgets sont alloués selon une perspective de genre,
- ⇒ la protection de la famille est une priorité absolue,
- ⇒ une réforme électorale est en cours en 2021.

Au **Rwanda**, des réformes législatives sensibles au genre ont permis d'atténuer les effets de la pandémie sur l'égalité des sexes :

- ✓ Des lois discriminatoires ont été remaniées.
- ✓ Un certain nombre de lois sensibles au genre sur les finances publiques et la propriété foncière sont entrées en vigueur.
- ✓ Une loi sur les congés de maternité garantit un revenu aux mères.
- ✓ On a durci les dispositions législatives régissant les délits et les sanctions associés à la violence fondée sur le genre.
- ✓ Le droit à l'avortement a été sauvegardé.
- ✓ La budgétisation sexospécifique est devenue obligatoire, de même que la reddition de comptes concernant la mise en œuvre de programmes pour les institutions gouvernementales.

À **Madagascar**, parmi les réalisations récentes figure l'adoption d'une loi sur la violence fondée sur le genre, en janvier 2021. Les parlementaires doivent maintenant assurer le suivi de sa mise en œuvre, les victimes de violence sexiste étant nombreuses depuis le début de la pandémie.

## Principales constatations et recommandations présentées au Forum des femmes parlementaires<sup>5</sup>

Un parlement sensible au genre admet en postulat le principe de l'égalité des sexes. Il défend l'égalité des sexes dans tous les aspects de son travail et de son fonctionnement, et offre un

---

<sup>5</sup> Voir Forum des femmes parlementaires de l'UIP, 31<sup>e</sup> session (en ligne), mai 2021: [www.ipu.org/fr/event/142e-assemblee-de-luip#event-sub-page-documents](http://www.ipu.org/fr/event/142e-assemblee-de-luip#event-sub-page-documents).



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



environnement propice à la participation et la direction pour les hommes comme pour les femmes. La promotion des politiques et des lois relatives à l'égalité des sexes résulte souvent du rôle accru joué par les femmes dans la prise de décisions, ces avancées ne seront durables que si l'égalité des sexes est défendue par les femmes et les hommes – les parlementaires comme le personnel parlementaire – ainsi que par les partis politiques et le parlement dans son ensemble.

La promotion de parlements sensibles au genre est la clé de voûte d'un bon plan d'action face à la COVID-19 et pour la reprise dans une perspective de genre. Pour bâtir des sociétés plus résilientes dans lesquelles les femmes puissent réussir sans subir de discrimination, il faut abroger toutes les dispositions légales qui les empêchent d'agir. Il y a encore un long chemin à parcourir : aujourd'hui, 2,5 milliards de femmes et de filles sont toujours pénalisées par des lois discriminatoires dans leur pays. Les parlements ont un rôle primordial à jouer et doivent pouvoir adopter des lois et des politiques sexospécifiques, et veiller à leur bonne mise en œuvre. Si le changement s'opère en leur sein, les parlements seront mieux à même de faire avancer l'égalité des sexes pour tous.

Pour rendre les processus parlementaires sensibles au genre, il faut prendre un certain nombre de mesures en intégrant la dimension de genre dans les fonctions de législation, de budgétisation et de contrôle requises pour faire face à la pandémie de COVID-19, et en reconstruisant en mieux. Certains parlements ont déjà pris (ou intensifient) les mesures suivantes face à la pandémie :

- Veiller à ce que les femmes puissent, sur un pied d'égalité, participer et apporter une contribution majeure à tous les processus d'élaboration des lois et de contrôle, y compris ceux qui se rapportent à la pandémie de COVID-19.
- Appuyer la création de groupes parlementaires de femmes représentant tous les partis et de synergies avec les groupes de femmes de la société civile.
- Enjoindre à toutes les commissions permanentes et spéciales de promouvoir l'égalité des sexes, et veiller à ce qu'elles aient les capacités requises pour ce faire.
- Rendre obligatoire la budgétisation sexospécifique et la fourniture de données ventilées par sexe au gouvernement, pour que le Parlement soit à même de surveiller l'incidence des lois, des budgets et des politiques (notamment sur les mesures d'ordre sanitaire, économique et social prises face à la crise de la COVID-19) et de les modifier en conséquence.

La réforme des processus parlementaires requiert une ferme volonté politique et l'adhésion de différentes parties prenantes. Déjà avant, mais aussi après l'arrivée de la pandémie de COVID-19, un certain nombre de dirigeants parlementaires ont fait campagne en faveur de processus d'examen internes inspirés du *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre* et son outil d'évaluation complémentaire.